

PROCÈS-VERBAL de la quatre cent vingt-quatrième réunion du **CONSEIL D'ADMINISTRATION** de l'Université du Québec en Outaouais (UQO) tenue en visioconférence le lundi 23 mars 2020 à 16 h 30 et ajournée au jeudi 26 mars 2020 à 16 h 30.

CONFIRMÉ LE 28 AVRIL 2020

| 23 mars 2020 | | | | | |
|---|--------------|--------|---|--------------|--------|
| Membres | Présent | Absent | Membres | Présent | Absent |
| Auclair, Céline Membre socio-économique | X (Visio) | | GODMAIRE, Diane Membre socio-économique | X (Visio) | |
| BOURGON, Vincent Étudiant | X (Visio) | | HARRISSON, Denis Recteur | X (Visio) | |
| BOUTONNET, Vincent Professeur – Départ. Sciences de l'éducation | X (Visio) | | HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA | X (Visio) | |
| BRIAND, Louise Professeure – Départ. Sciences sociales | X (Visio) | | KAMAL, Najat Membre socio-économique | X (Visio) | |
| B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme | X (Visio) | | LE GAL, Nadine Représentante des collègues | X (Visio) | |
| DELLA FAILLE, Dimitri Professeur – Départ. Sciences sociales | X (Visio) | | LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique | | X* |
| DUGUAY, Patrick Membre socio-économique | X (Visio) | | MERLEAU, Michel Membre socio-économique | X (Visio) | |
| DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources | X (Visio) | | RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours | X (Visio) | |
| Observateurs | Présent | Absent | Invitée | Présent | Absent |
| CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création | X (Visio) | | HENRICHON, Me Marie-Eve Adjointe au secrétaire général | X (Visio) | |
| LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO | X (Visio) | | - | | |
| NADEAU, Myriam Chargée de projet – DFCP | X (Visio) | | - | | |
| ROCHEFORT, Odette Technicienne – ÉMI | | X | | | |
| Secrétaire général | Présent | Absent | Attachée d'administration | Présent | Absent |
| ROY, André J. | X (Visio) | | AUGER, Mireille | X (Visio) | |
| *Absence motivée. | | | | | |

La présidente du conseil d'administration, madame Diane Godmaire, constate le quorum et déclare la séance ouverte à 16 h 32. Elle établit les modalités qui guideront le déroulement de la présente réunion qui se déroule exceptionnellement en visioconférence pour tous les membres.

1.- Adoption de l'ordre du jour

Le recteur propose l'ajout du point 11.1 *Covid-19*. Les membres du conseil d'administration seront rappelés au cours des prochains jours afin de traiter des ajustements à faire pour compléter le trimestre d'hiver en cette période de pandémie qui force pour le moment la fermeture de l'Université jusqu'au 1^{er} mai 2020. Un ajournement de la présente réunion est ainsi proposé. La reprise sera faite suite à une réunion extraordinaire de la commission des études où elle se prononcera sur les ajustements proposés.

Le secrétaire général confirme que la procédure d'ajournement est conforme et qu'elle permettra par ailleurs la flexibilité nécessaire en cette période d'incertitude.

Ainsi, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.1 Quatre cent vingt-deuxième (10 février 2020) réunion (extraordinaire)
 - 3.1.1 Approbation
 - 3.1.2 Affaires en découlant
 - 3.2 Quatre cent vingt-troisième (10 février 2020) réunion
 - 3.2.1 Adoption
 - 3.2.2 Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions de la :
 - 4.1 Quatre cent trente et unième (3 février 2020) réunion du comité exécutif
- 5.- Affaires générales et institutionnelles
 - 5.1 Information de la présidente
 - 5.2 Information du recteur
 - 5.3 Modification du *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO
 - 5.4 Modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais
 - 5.5 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice/commissaire de la Galerie UQO
- 6.- Affaires administratives et financières
 - 6.1 Octroi d'un contrat de travaux de construction pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières à Saint-Jérôme
- 7.- Affaires académiques
 - 7.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
 - 7.2 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation
 - 7.3 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation
 - 7.4 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 7.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 7.6 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 7.7 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences infirmières
 - 7.8 Acquisition d'un chromatographe en phase liquide avec spectromètre en vue de soutenir les activités de recherche et d'enseignement à l'ISFORT

7.9 Modification à la résolution 384-CA-5837 relative à l'embauche du professeur Mark Toufayan au Département des sciences administratives

8.- Nominations

8.1 Nomination à la commission des études

8.2 Nomination au comité institutionnel de développement durable

8.3 Nomination au comité de protection des animaux

9.- Période d'information et questions

10. Dépôt de documents

11.- Prochaine réunion (mardi 28 avril 2020)

11.1 COVID-19

12.- Clôture de la séance

2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

3.- Procès-verbaux

3.1 Quatre cent vingt-deuxième (10 février 2020) réunion (extraordinaire)

3.1.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingt-deuxième (10 février 2020) réunion extraordinaire, et ce, sans modifications.

3.1.2 Affaires en découlant

Le recteur, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingt-deuxième (10 février 2020) réunion extraordinaire, les suites régulières ont été données.

3.2 Quatre cent vingt-troisième (10 février 2020) réunion

3.2.1 Approbation

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la quatre cent vingt-troisième (10 février 2020) réunion, et ce, sans modifications.

3.2.2 Affaires en découlant

Le recteur, la vice-rectrice et les vice-recteurs informent les membres du conseil d'administration qu'en ce qui concerne le procès-verbal de la quatre cent vingt-troisième (10 février 2020) réunion, les suites régulières ont été données.

4.- Entérinement des décisions de la :

4.1 Quatre cent trente et unième (3 février 2020) réunion du comité exécutif

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'entériner les décisions de la quatre cent trente et unième (3 février 2020) réunion du comité exécutif, le tout conformément à l'article 56.1 b) du *Règlement général* de l'Université.

5.- Affaires générales et institutionnelles

5.1 Information de la présidente

La présidente rappelle que la nomination de madame Murielle Laberge à titre de rectrice a été officialisée par le Conseil des ministres et que son entrée en poste sera effective à compter du 30 mars 2020. Le recteur complètera donc son mandat le 29 mars prochain. Elle le remercie chaleureusement pour son apport important au développement de l'UQO.

5.2 Information du recteur

COVID-19

L'UQO prépare un plan de continuité afin de mettre en place les modalités de finalisation du trimestre d'hiver 2020. Tous les détails du plan seront partagés avec le conseil dans les prochains jours.

Développement du campus de Saint-Jérôme

À la suite de l'annonce que l'Université du Québec à Trois-Rivières comptait ouvrir un campus à Terrebonne, le recteur s'est adressé au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur pour qu'une approche plus concertée entre les universités du réseau de l'Université du Québec soit faite. L'objectif est d'éviter une congestion de l'offre de cours et de stages, notamment dans la couronne nord des Basses-Laurentides.

Rectorat

Il se dit heureux de son expérience à l'UQO. Le développement des programmes et un campus unifié sont une priorité pour l'UQO. Il remercie les membres et espère avoir le plaisir de pouvoir tous les saluer à la fin de la période de confinement.

Il fait savoir que madame Murielle Laberge assiste quotidiennement, depuis l'annonce de sa nomination comme rectrice, aux rencontres du comité des mesures d'urgence.

5.3 Modification du Règlement des résidences universitaires de l'UQO

Le 11 février 2019, le conseil d'administration revoyait le *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO, notamment pour s'ajuster de la nouvelle réglementation sur le cannabis.

Il a été convenu avec le Décanat de la formation continue, des partenariats et de l'internationalisation, le Service aux étudiants et le Bureau du registraire de réviser le règlement afin de privilégier l'octroi des résidences universitaires en priorité aux étudiants inscrits et aux stagiaires en recherche. Les demandes des étudiants de l'École du barreau, de l'École nationale d'administration publique (ENAP) et de la Faculté de médecine de l'université McGill ne seront considérées qu'à compter du 1^{er} août pour la session d'automne, et à compter du 1^{er} décembre pour la session d'hiver, advenant des disponibilités.

De même, le vice-recteur à l'administration et aux finances indique que l'octroi des résidences tient compte aussi des besoins des étudiants internationaux et des particularités rattachées aux délais nécessaires à l'obtention de tous les documents requis pour étudier au Canada.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6498 concernant la modification du *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO; laquelle est jointe en appendice.

5.4 Modification du Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement de l'Université du Québec en Outaouais

L'UQO gère trois (3) parcs de stationnement :

- Pavillon Alexandre-Taché
- Pavillon Lucien Brault
- Campus Saint-Jérôme

Afin de tenir compte de l'évolution de l'environnement, le *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* doit être modifié.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6499 concernant la modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais; laquelle est jointe en appendice.

5.5 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice/commissaire de la Galerie UQO

Conformément au *Règlement général 6* : « Ressources humaines » de l'Université du Québec et aux chapitres 6 et 7 de l'actuel protocole régissant les conditions de travail du personnel cadre, le conseil d'administration doit statuer sur le renouvellement de contrat et l'octroi de la sécurité d'emploi de madame Marie-Hélène Leblanc. Cette dernière est affectée au poste de directrice/commissaire de la Galerie UQO (résolution 411X-CA-6266) et son contrat se termine le 3 septembre 2020.

La procédure d'évaluation prévue au chapitre 11 du Protocole des cadres a été suivie. La recommandation du cadre supérieur est favorable au renouvellement de contrat et à l'octroi de la sécurité d'emploi.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6500 concernant le renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice/commissaire de la Galerie UQO; laquelle est jointe en appendice.

6.- Affaires administratives et financières

6.1 Octroi d'un contrat de travaux de construction pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières à Saint-Jérôme

L'UQO désire s'adjoindre un entrepreneur pour effectuer les travaux de construction pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières au campus de Saint-Jérôme.

Conformément à sa procédure d'acquisition des biens et services, l'Approvisionnement du Service des finances de l'UQO a lancé, le 28 janvier 2020, un appel d'offres public sur le Système électronique d'appel d'offres (SEAO) en conformité avec les exigences réglementaires prévues au *Règlement sur les contrats de travaux de construction des organismes publics* (L.R.Q. C-65.1, r.5) adopté en vertu de la *Loi sur les contrats des organismes publics* (L.Q., 2006, c. 29, c. C-65.1). L'objectif poursuivi était d'obtenir des entreprises possédant les qualifications requises, le tarif le plus concurrentiel tout en répondant aux exigences de l'UQO.

L'ouverture des propositions a été faite le 4 mars 2020. Six (6) entreprises ont déposé des propositions conformes au devis. La recommandation est d'octroyer le contrat à l'entreprise Constech (6330614 Canada inc.).

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6501 concernant l'octroi d'un contrat de travaux de construction pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières à Saint-Jérôme; laquelle est jointe en appendice.

7.- Affaires académiques

7.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle

Conformément à la *Politique concernant le cadre institutionnel des programmes courts*, la commission des études a recommandé au conseil d'administration d'émettre les

attestations d'études aux personnes qui ont satisfait aux exigences des programmes courts de deuxième cycle.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6502 concernant l'émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle; laquelle est jointe en appendice.

7.2 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation

Suite à l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de « l'administration scolaire », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Roula Hadchiti à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « administration scolaire » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6503 concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation (**Roula Hadchiti**); laquelle est jointe en appendice.

7.3 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation

Suite à l'affichage d'un poste de professeur suppléant dans le domaine de « l'adaptation scolaire », le Département des sciences de l'éducation a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences de l'éducation recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Noémia Ruberto à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « adaptation scolaire » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6504 concernant l'embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation (**Noémia Ruberto**); laquelle est jointe en appendice.

7.4 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « fondements de l'intervention infirmière », le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Marcela Ferrada-Videla à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « fondements de l'intervention infirmière » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6505 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Marcela Ferrada-Videla**); laquelle est jointe en appendice.

7.5 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

L'on convient de traiter de ce point lors de la reprise de l'ajournement de la présente réunion.

7.6 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

L'on convient de traiter de ce point lors de la reprise de l'ajournement de la présente réunion.

7.7 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences infirmières

Suite à l’affichage d’un poste de professeur suppléant dans le domaine de « l’intervention infirmière - formation pratique », le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L’Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d’administration l’embauche de madame Karine Lahiton à titre de professeure suppléante au secteur disciplinaire « intervention infirmière - formation pratique » au site de travail Saint-Jérôme.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 424-CA-6506 concernant l’embauche d’une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Karine Lahiton**); laquelle est jointe en appendice.

7.8 Acquisition d’un chromatographe en phase liquide avec spectromètre en vue de soutenir les activités de recherche et d’enseignement à l’ISFORT

Dans le cadre des activités de recherche et d’enseignement du professeur Serge Lavoie du Département des sciences naturelles, la Fondation canadienne pour l’innovation (FCI) subventionne l’acquisition, pour des fins de recherches à l’Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT), d’un chromatographe en phase liquide avec spectromètre. Cet instrument permet l’analyse de la composition chimique des liquides.

Conformément à la *Politique d’acquisition de biens et de services et d’octroi de contrats de construction* de l’UQO, le vice-recteur à l’administration et aux ressources a accepté de procéder à l’acquisition de l’équipement via un contrat de gré à gré considérant la rareté des fournisseurs qui se spécialisent dans la commercialisation de ce type d’équipement scientifique. Un avis d’intention a également été publié au système électronique d’appel d’offres du gouvernement (SEAO).

Suite à ces démarches, l’entreprise Thermo Fisher Scientific (Mississauga) Inc. a été le seul fournisseur en mesure de répondre au besoin indiqué dans l’avis d’intention publié lors de l’appel d’offres, et ce, pour un montant total de 500 908,36 \$.

Le conseil d’administration est appelé à mandater le vice-recteur à l’enseignement, à la recherche et à la création à signer au nom de l’UQO la demande d’achat relative à l’achat de cet équipement.

Le vice-recteur à l’enseignement, à la recherche et à la création vérifiera si l’ISFORT dispose de sources de financements permettant l’entretien de l’appareil.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 424-CA-6507 concernant l’acquisition d’un chromatographe en phase liquide avec spectromètre en vue de soutenir les activités de recherche et d’enseignement à l’ISFORT; laquelle est jointe en appendice.

7.9 Modification à la résolution 384-CA-5837 relative à l’embauche du professeur Mark Toufayan au département des sciences administratives

Le 27 avril 2015, le conseil d’administration a procédé à l’embauche du professeur Mark Toufayan au Département des sciences administratives.

La résolution 384-CA-5837 prévoit que l’octroi de la permanence, à titre de professeur régulier au Département des sciences administratives, est conditionnel à ce qu’il soit membre en règle au Barreau du Québec. Cette condition n’a pas été imposée aux autres professeurs réguliers embauchés au Département des sciences administratives au secteur disciplinaire « droit ». Le conseil d’administration est donc invité à enlever cette condition.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l’unanimité d’adopter la résolution 424-CA-6508 concernant la modification à la résolution 384-CA-5837 relative à l’embauche du professeur Mark Toufayan au département des sciences administratives; laquelle est jointe en appendice.

8.- Nominations

8.1 Nomination à la commission des études

Conformément à l'article 56.6 du *Règlement général* de l'UQO, le conseil d'administration est l'instance qui procède à la nomination des membres de la commission des études, dont les six membres étudiants (article 102.4) suivant leur désignation par l'Association générale des étudiants (AGE-UQO), et ce, selon les prérogatives qui sont reconnues à cette association par l'article 32 de la *Loi sur l'accréditation et le financement des associations d'élèves ou d'étudiants* (L.R.Q., c.A-3.01).

Selon l'article 23 du *Règlement général*, « *Le membre qui fait défaut d'assister, sans préavis d'absence et motivé, à trois (3) séances ordinaires, consécutives de l'instance statutaire sur laquelle il siège, constitue une démission* ». Ainsi, le Secrétariat général a reçu, de l'AGE-UQO, une résolution à l'effet de pourvoir les postes laissés vacants par madame Desseko Grâce Emmanuella Tiahou et monsieur Cédric Nzolang.

L'AGE-UQO a désigné, madame Laura Ramos et monsieur Anthony Rouillard pour pourvoir ces postes. Ces étudiants sont éligibles à y siéger tel qu'il appert de la vérification effectuée au Secrétariat général. La durée des mandats des membres de la commission des études est de deux (2) ans, renouvelable.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6509 concernant la nomination à la commission des études (**Laura Ramos, Antony Rouillard**); laquelle est jointe en appendice.

8.2 Nomination au comité institutionnel de développement durable

Le secrétaire général a reçu la recommandation de l'AGE-UQO pour pourvoir à la nomination de membres au comité institutionnel de développement durable. Le conseil est donc invité à nommer un membre pour un mandat débutant le 24 mars 2020 et se terminant le 23 mars 2022.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6510 concernant la nomination au comité institutionnel de développement durable (**Cynthia Poirier**); laquelle est jointe en appendice.

8.3 Nomination au comité de protection des animaux

Membre professeur

Il s'agit de renouveler ou de remplacer la professeure Angélique Dupuch dont le mandat a pris fin le 20 février 2020.

Membre vétérinaire consultant

Il s'agit de renouveler le mandat de monsieur Germain Nappert à titre de vétérinaire consultant considérant que son premier mandat se terminait le 20 février 2020.

Membre de l'université dont les activités ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux

Il s'agit de remplacer ou de renouveler le mandat de madame Karelle Lafontaine-Boyer, échu depuis le 20 février 2020, et ce à titre de membre de l'Université dont les activités normales, passées ou présentes, ne dépendent pas de l'utilisation d'animaux pour la recherche, l'enseignement ou les tests.

Le mandat des membres est d'une durée de deux (2) ans, renouvelable jusqu'à un maximum de huit années de service consécutives.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6511 concernant la nomination au comité de protection des animaux (**Katrine Turgeon, Karelle Lafontaine-Boyer, Germain Nappert**) laquelle est jointe en appendice.

9.- Période d'information et questions

Aucune information n'est transmise.

10. Dépôt de documents

10.1 Calendrier des réunions des organismes statutaires 2020-2021

11. Prochaine réunion ordinaire

La prochaine réunion ordinaire du conseil d'administration aura lieu le mardi 28 avril 2020 à 16 h 30.

11.1 COVID-19

Le recteur propose d'ajourner la présente séance à une date ultérieure, soit au 25 ou au 26 mars prochain. Dans la foulée de la crise sanitaire provoquée par la propagation de la COVID-19, laquelle force pour le moment la fermeture de l'Université jusqu'au 1^{er} mai 2020, la direction, en collaboration avec les syndicats des personnes professeures et chargées de cours de même qu'avec les directions de département et de module, les responsables de programmes et l'Association générale des étudiants, travaillent actuellement à établir les modalités qui permettront de compléter le trimestre d'hiver. À l'issue de ces démarches, un plan sera présenté à la commission des études, le 25 ou le 26 mars 2020, puis par la suite au conseil d'administration.

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit ajournée à 17 h 45. La reprise de l'ajournement se fera au cours des prochains jours, soit mercredi 25 mars ou jeudi 26 mars 2020. Une invitation sera transmise.

REPRISE DE L'ASSEMBLÉE – 26 mars 2020

La présidente du conseil d'administration, madame Diane Godmaire, constate le quorum et décrète, le jeudi 26 mars 2020, à 16 h 30, la reprise des travaux de la séance ajournée du conseil d'administration du 23 mars 2020.

| 26 mars 2020 | | | | | |
|---|--------------|--------|---|--------------|--------|
| Membres | Présent | Absent | Membres | Présent | Absent |
| Auclair, Céline Membre socio-économique | X (Visio) | | GODMAIRE, Diane Membre socio-économique | X (Visio) | |
| BOURGON, Vincent Étudiant | X (Visio) | | HARRISSON, Denis Recteur | X (Visio) | |
| BOUTTONNET, Vincent Professeur – Départ. Sciences de l'éducation | X (Visio) | | HASTIR, François-Michel Étudiant au MBA | X (Visio) | |
| BRIAND, Louise Professeure – Départ. Sciences sociales | X (Visio) | | KAMAL, Najat Membre socio-économique | X (Visio) | |
| B. De Grosbois, Sylvie Vice-rectrice au développement campus Saint-Jérôme | X (Visio) | | LE GAL, Nadine Représentante des collègues | X (Visio) | |
| DELLA FAILLE, Dimitri Professeur – Départ. Sciences sociales | X (Visio) | | LORIAUX, Chrystine Membre socio-économique | | X* |
| DUGUAY, Patrick Membre socio-économique | X (Visio) | | MERLEAU, Michel Membre socio-économique | X (Visio) | |
| DUPONT, Yves Vice-recteur à l'administration et aux ressources | X (Visio) | | RENAUD LABRIE, Louise Chargée de cours | X (Visio) | |
| Observateurs | Présent | Absent | Invitée | Présent | Absent |
| CHARBONNEAU, Alain Vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création | X (Visio) | | HENRICHON, Me Marie-Eve Adjointe au secrétaire général | X (Visio) | |
| LAROCQUE, André Directeur général – Fondation de l'UQO | X (Visio) | | - | | |
| NADEAU, Myriam Chargée de projet – DFCP | X (Visio) | | - | | |
| ROCHEFORT, Odette Technicienne – ÉMI | X (Visio) | | | | |
| Secrétaire général | Présent | Absent | Attachée d'administration | Présent | Absent |

| | | | | | |
|-------------------|--------------|--|-----------------|--------------|--|
| ROY, André J. | X (Visio) | | AUGER, Mireille | X (Visio) | |
| *Absence motivée. | | | | | |

Sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité de retenir les points suivants pour discussion :

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Déclaration de conflits d'intérêts ou de conflits de rôle
- 3.- Procès-verbaux :
 - 3.2 Quatre cent vingt-deuxième (10 février 2020) réunion (extraordinaire)
 - 3.1.1 Adoption
 - 3.1.2 Affaires en découlant
 - 3.3 Quatre cent vingt-troisième (10 février 2020) réunion
 - 3.2.1 Adoption
 - 3.2.2 Affaires en découlant
- 4.- Entérinement des décisions de la :
 - 4.1 Quatre cent trente et unième (3 février 2020) réunion du comité exécutif
- 5.- Affaires générales et institutionnelles
 - 5.1 Information de la présidente
 - 5.2 Information du recteur
 - 5.3 Modification du *Règlement des résidences universitaires* de l'UQO
 - 5.4 Modification du *Règlement concernant la gestion des parcs de stationnement* de l'Université du Québec en Outaouais
 - 5.5 Renouvellement de contrat et octroi de la sécurité d'emploi de la directrice/commissaire de la Galerie UQO
6. Affaires administratives et financières
 - 6.1 Octroi d'un contrat de travaux de construction pour l'aménagement des laboratoires en sciences infirmières à Saint-Jérôme
7. Affaires académiques
 - 7.1 Émission des attestations d'études – programmes courts de deuxième cycle
 - 7.2 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation
 - 7.3 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences de l'éducation
 - 7.4 Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières
 - 7.7 Embauche d'une professeure suppléante au Département des sciences infirmières
 - 7.8 Acquisition d'un chromatographe en phase liquide avec spectromètre en vue de soutenir les activités de recherche et d'enseignement à l'ISFORT

7.9 Modification à la résolution 384-CA-5837 relative à l'embauche du professeur Mark Toufayan au Département des sciences administratives

8. Nominations

8.1 Nomination à la commission des études

8.2 Nomination au comité institutionnel de développement durable

8.3 Nomination au comité de protection des animaux

9. Période d'information et questions

10. Dépôt de documents

10.1 Calendrier des réunions des organismes statutaires 2020-2021

11. Prochaine réunion ordinaire (mardi 28 avril 2020)

REPRISE DE L'AJOURNEMENT (26 mars 2020)

12. (7.5) Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

13. (7.6) Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

14. Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales

15. Projet de modification au *Règlement des études de cycles supérieurs* concernant la prolongation de la durée des études

16. Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

17. COVID-19

18. Clôture ou ajournement de la séance

Aucune des personnes présentes, membres ou observateurs, ne déclare être en conflit d'intérêts ou en conflit de rôle à l'égard des points à traiter.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création effectue le suivi demandé le 23 mars dernier concernant le financement de l'entretien du chromatographe en phase liquide avec spectromètre de l'ISFORT (point 7.8 de la présente séance). Il confirme que l'Institut dispose de sources de financements permettant l'entretien de l'appareil.

12. (7.5) Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de la « gestion des soins infirmiers », le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Marie Chantal Leclerc à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « gestion des soins infirmiers » au site de travail Gatineau.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création précise qu'il convient d'ajouter à la résolution le dispositif suivant, soit « DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6512 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Marie Chantal Leclerc**); laquelle est jointe en appendice.

13. **(7.6) Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine de « l'intervention infirmière », le Département des sciences infirmières a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences infirmières recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Gabriela Peguero-Rodriguez à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « intervention infirmière » au site de travail Gatineau.

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création précise qu'il convient d'ajouter à la résolution le dispositif suivant, soit « DE RENDRE l'octroi de la permanence, à titre de professeure régulière au Département des sciences infirmières, conditionnel à l'obtention du doctorat ».

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6513 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences infirmières (**Gabriela Peguero-Rodriguez**); laquelle est jointe en appendice.

14. **Embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales**

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « science politique », le Département des sciences sociales a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale du Département des sciences sociales recommande au conseil d'administration l'embauche de madame Élénna Choquette à titre de professeure régulière au secteur disciplinaire « science politique » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6514 concernant l'embauche d'une professeure régulière au Département des sciences sociales (**Élénna Choquette**); laquelle est jointe en appendice.

15. **Projet de modification au Règlement des études de cycles supérieurs concernant la prolongation de la durée des études**

Le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création soumet à l'attention des membres du conseil d'administration le projet de modification au *Règlement des études de cycles supérieurs* concernant la prolongation de la durée des études.

À l'UQO, l'effectif étudiant aux cycles supérieurs est composé majoritairement de femmes (73 % à la maîtrise et 56 % au doctorat) qui ont entre 30 et 39 ans (33 % à la maîtrise et 50 % au doctorat). En outre, les étudiantes et les étudiants qui choisissent des études à la maîtrise ou au doctorat à l'UQO optent pour le champ disciplinaire en sciences humaines ou en sciences de l'administration. Ces trois facteurs (sexe, âge et choix disciplinaire) sont associés à des délais plus longs d'obtention du diplôme universitaire. En fait, depuis 15 mois, 11.8 % des étudiantes et des étudiants inscrits à la maîtrise-recherche ainsi que 8.8 % des étudiantes et des étudiants inscrits au doctorat ont demandé un sursis d'exclusion pour la durée maximale des études.

Les étudiants actuels n'optent plus pour un parcours d'études séquentiel et homogène. Au contraire, un fort pourcentage d'étudiantes à la maîtrise (34 %) et au doctorat (50 %) ont des enfants à charge et travaillent plus de 30 heures par semaine. Plus spécifiquement, 51 % des étudiantes et des étudiants à la maîtrise et 33 % des étudiantes et des étudiants au doctorat travaillaient plus de 30 heures par semaine. Bref, aujourd'hui tout se fait en même temps : études, travail et responsabilités familiales. Toutes ces responsabilités constituent une charge psychologique non négligeable pouvant conduire à une détresse psychologique. En fait, l'Enquête ICOPE révèle que 3 % des étudiantes et des étudiants inscrits à la maîtrise et 25 % des étudiantes et des étudiants inscrits au doctorat ont interrompu leur étude universitaire à cause de problèmes de santé.

Le Décanat des études demande de modifier le *Règlement des études de cycles supérieurs* et d'y réduire les mesures coercitives, comme les exclusions, et d'y bonifier les possibilités de prolongation de la durée maximale des études.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à

l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6515 concernant le projet de modification au *Règlement des études de cycles supérieurs* concernant la prolongation de la durée des études; laquelle est jointe en appendice.

16. Embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie

Suite à l'affichage d'un poste de professeur régulier dans le domaine « génie électrique », le Département d'informatique et d'ingénierie a procédé à la sélection des candidats selon la procédure prévue à cette fin. L'Assemblée départementale d'informatique et d'ingénierie recommande au Conseil d'administration l'embauche de monsieur Halim Boutayeb à titre de professeur régulier au secteur disciplinaire « génie » au site de travail Gatineau.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6516 concernant l'embauche d'un professeur régulier au Département d'informatique et d'ingénierie (**Halim Boutayeb**); laquelle est jointe en appendice.

17. COVID-19

Dans le contexte actuel et exceptionnel engendré par la pandémie de la COVID-19, les mesures gouvernementales qui ont été adoptées au Québec et au Canada afin de faire face à la situation ont entraîné des répercussions sur l'ensemble de la société. En date du 13 mars 2020, conformément aux directives ministérielles, l'UQO a fermé ses portes jusqu'au 1^{er} mai 2020 inclusivement.

Ainsi, le projet de Plan de continuité présenté vise à définir les modalités qui permettront la poursuite des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2020 dans le contexte de la pandémie (COVID-19).

Cette proposition permet aussi aux étudiantes et étudiants de terminer et réussir leur trimestre d'hiver sans qu'il soit prolongé.

La commission des études, lors de sa 367^e réunion spéciale tenue le 26 mars, a convenu à l'unanimité de donner une recommandation favorable aux membres du conseil d'administration afin de procéder à l'adoption du Plan de continuité.

Les membres du conseil d'administration sont invités à se prononcer sur le Plan de continuité et à adopter les aménagements requis aux dispositions contenues dans *le Régime des études de premier cycle* et le *Règlement des études de cycles supérieurs*.

Suite à la présentation du Plan, le recteur et le vice-recteur à l'enseignement, à la recherche et à la création répondent aux questions de précisions. Dans la situation actuelle, la notation du Plan est l'option la plus favorable et équitable pour tous. Ils ajoutent par ailleurs qu'il est contradictoire d'émettre des notations différentes au sein d'une même classe. De plus, la notation « S » n'aura aucun impact négatif sur la moyenne des étudiants.

Ils indiquent que le Plan prévoit que les personnes chargées de cours et professeures ont la responsabilité de faire parvenir aux étudiants tout le matériel nécessaire afin que ces derniers puissent poursuivre leur formation jusqu'à la fin du trimestre, lequel prendra fin le 24 avril 2020. Des directives sont attendues du MEEES quant aux stages requis par les formations de professions régies par des ordres professionnels. Les autres stages réalisés au cours du présent trimestre sont considérés comme complétés.

En ce qui concerne les finissants des divers programmes, des modalités seront également mises en place, notamment pour assurer la poursuite de leurs études aux cycles supérieurs ou leur entrée sur le marché du travail. Les dossiers pourront être étudiés au cas par cas et l'admission d'un nombre plus important d'étudiants aux programmes contingentés pourrait aussi être une avenue possible.

Des rencontres du comité de relations de travail des personnes chargées de cours sont prévues dans les prochains jours afin d'établir des modalités pour ceux et celles dont des étudiants se seront prévalus de la note « I » et devront être évalués au cours des trois prochains trimestres.

Pour le trimestre d'été, divers outils et mécanismes seront mis en place pour l'offre de

cours à distance. Des licences additionnelles de ZOOM sont notamment en cours d'acquisition.

De sincères et chaleureux remerciements sont adressés à toutes les personnes qui ont travaillé à l'élaboration du Plan de continuité.

Après délibérations, sur proposition dûment faite et appuyée, les membres conviennent à l'unanimité d'adopter la résolution 424-CA-6517 concernant le Plan de continuité visant la poursuite des activités d'enseignement du trimestre d'hiver 2020 dans le contexte de la pandémie (COVID-19); laquelle est jointe en appendice.

18. Clôture ou ajournement de la séance

Sur proposition dûment faite et appuyée, il est résolu à l'unanimité que la séance soit levée à 18 h.

Original signé par :

André J. Roy, secrétaire d'assemblée